

DEPARTEMENT DU FINISTERE

PROJET D'EFFACEMENT DE LA DIGUE DE L'ANSE DU BOURG ET REALISATION D'UNE
PASSERELLE VELOS-PIETONNE

COMMUNE DE LA FORET-FOUESNANT

ENQUETE PUBLIQUE

du 14 novembre au 14 décembre 2019

RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

SOMMAIRE

1ère PARTIE : RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

pages 4 à 15

I – GENERALITES

- 1.1 - Objet de l'enquête
- 1.2 - Contexte
- 1.3 - Maîtrise d'ouvrage
- 1.4 - Projet
- 1.5 - Contexte réglementaire
- 1.6 - Composition du dossier d'enquête
- 1.7 - Consultation des services

II – ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

- 2.1 - Arrêté d'ouverture d'enquête
- 2.2 - Désignation du commissaire enquêteur
- 2.3 - Entretiens avec les maîtres d'ouvrage
- 2.4 - Visite
- 2.5 - Durée de l'enquête
- 2.6 - Permanences
- 2.7 - Publicité de l'enquête
- 2.8 - Ambiance générale
- 2.9 - Clôture

III – ANALYSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

- 3.1 – Décompte
- 3.2 – Tableaux des observations
- 3.2 – Synthèse des observations

IV – DEMANDE DE MEMOIRE EN REPONSE AUX OBSERVATIONS DU PUBLIC

V – DEMANDE DE PROLONGATION POUR LE RAPPORT D'ENQUETE

VI – REUNION

VII – MEMOIRE EN REPONSE

ANNEXES

2ème PARTIE : CONCLUSIONS MOTIVEES ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

pages 17 à 20

DEPARTEMENT DU FINISTERE

PROJET D'EFFACEMENT DE LA DIGUE DE L'ANSE DU BOURG ET REALISATION D'UNE
PASSERELLE VELOS-PIETONNE

COMMUNE DE LA FORET-FOUESNANT

ENQUETE PUBLIQUE

du 14 novembre au 14 décembre 2019

1ERE PARTIE : RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

I – GENERALITES

1.1 – Objet de l'enquête :

Le projet soumis à enquête publique a pour objet l'effacement de la digue en remblai reliant le site de Port La Forêt au lieu -dit « Vieux-Port » de la Forêt FOUESNANT et son remplacement par une passerelle vélos-piétonne sur pieux.

Ces travaux répondent à plusieurs enjeux :

- restaurer la continuité hydraulique entre l'anse du bourg et le milieu marin
- améliorer la transparence visuelle du site en supprimant les enrochements
- garantir le maintien hors zone inondable du chemin piéton et vélo permettant de relier les points portuaires en passant par le bourg
- créer un accès pour le passage des navires dans l'anse

1.2 – Contexte :

Forte de 3 273 habitants (INSEE 2014), commune littorale située en face de l'archipel des Glénan, la Forêt Fouesnant s'étend sur 1 856 ha et fait partie du territoire de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais (CCPF).

La commune se distingue notamment par une infrastructure portuaire de plaisance, 2eme du Finistère en termes de capacité d'accueil (1 130 places sur pontons) et qui héberge le pôle d'excellence pour la course au large.

Commune boisée, la Forêt FOUESNANT accueille un golf 18 trous réputé et propose par ailleurs de multiples activités sur son territoire particulièrement attractif et préservé.

1.3 - Le Projet :

Construite dans les années 1970, la digue en remblai et enrochements d'une longueur de 150m assure la liaison douce entre les zones portuaires de la commune que sont le site de Port La Forêt et le Vieux Port. Elle comporte en son milieu une ouverture en béton assurant la liaison avec le milieu marin et surmontée d'une passerelle fixe qui interdit le passage des navires.

Le projet soumis à enquête publique vise au remplacement de cet ouvrage par une passerelle métallique sur pieux équipée d'une partie mobile permettant la continuité piétonne et cycliste et le passage occasionnel des navires dans l'anse du bourg. L'ouvrage projeté est long de 128m pour une largeur de 4m.

Le projet prévoit le rehaussement d'une portion du chemin de randonnée qui fait la boucle de l'anse du bourg. L'aménagement s'inscrit dans le projet de vélo-route qui relie Fouesnant à Concarneau.

Le système mobile de la passerelle permettrait le passage occasionnel des navires dans l'anse du bourg, sous autorisation de la capitainerie. Les mouillages seraient exclusivement utilisés par les navires en hivernage ou lors d'évènements nautiques occasionnels. Planifiée à l'avance, l'ouverture de la passerelle serait pratiquée au maximum une dizaine d'ouverture par an.

La durée des travaux est estimée à 3 mois et demi. La digue sera déconstruite par tronçons, permettant la mise en place des pieux au fur et à mesure de l'évacuation des remblais. Le coût des travaux est estimé à 1,7 M€ TTC.

1.4 – Contexte réglementaire

Le projet présenté relève de la déclaration au titre de la rubrique 4.1.2.0 de l'article R214-1 et entre dans le champ d'application de l'article R122-2 (rubrique 9) du code de l'Environnement.

Une demande d'examen au cas par cas a été déposée par la SAEM SODEFI en février 2017. Par arrêté en date du 15 mars 2017, le préfet de Région Bretagne a rendu nécessaire la production d'une étude d'impact et une étude d'incidence Natura 2000.

1.5 – Maitrise d'ouvrage

Le projet est porté par une co-maîtrise d'ouvrage des 3 opérateurs suivants :

- un maître d'ouvrage opérationnel : la communauté de communes du Pays Fouesnantais (CCPF)
- un co-maître d'ouvrage : la commune de la Forêt Fouesnant
- un maître d'ouvrage délégué : la SAEM –SODEFI Port La Forêt

Des conventions lient les 3 parties.

La zone d'implantation de la passerelle fait partie du domaine concédé à la SAEM-SODEFI.

1.6 - Composition du dossier d'enquête :

Le dossier d'enquête comprend les pièces suivantes :

- Arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête en date du 24 octobre 2019
- Résumé non technique de l'opération
- Etude d'impact réalisée par SETEC IN VIVO – avril 2019
- Avis de l'Autorité Environnementale au titre de l'examen au cas par cas – MRAE juin 2019
- Avis de L'Agence Française pour la Biodiversité – mai 2019 et septembre 2019
- Avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE – juin 2019
- Avis de la DRASSM - août 2019
- Avis de l'Agence Régionale de Santé – juin et septembre 2019
- Réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale– SETEC IN VIVO juillet 2019
- Complément 1 SETEC IN VIVO –juillet 2019
- Avis n°2 de l'Agence Française pour la Biodiversité – MRAE 2019
- Complément 2 SETEC IN VIVO – 2019

Et le registre d'enquête parcellaire côté et paraphé par le commissaire -enquêteur.

1.7 – Consultation des services et réponses du pétitionnaire

Une consultation des services a été menée par la préfecture en avril 2019.

Dans son avis rendu le 11 juin 2019, l'Autorité environnementale recommande principalement de compléter l'étude par la comparaison de plusieurs solutions alternatives, de réévaluer le niveau des incidences pour l'avifaune et des modifications des niveaux d'eau et de compléter les mesures de réduction proposées.

Dans son avis rendu en mai 2019, l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) a souhaité des compléments concernant le battage des pieux sur le benthos et les modalités de mise en place du barrage flottant. L'AFB a considéré que l'impact sur l'avifaune était sous-estimé mais que les mesures d'évitement et de réduction paraissent pertinentes et suffisantes.

Dans son avis rendu en juin 2019, l'Agence Régionale de Santé (ARS) juge opportun d'organiser une information des riverains sur la tenue des travaux au vu de la nuisance sonore estimée dans l'étude, et émet un avis favorable au projet.

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Sud Cornouaille a rendu un avis favorable sur le dossier en encourageant la mise à jour des données qui ont permis de caler le modèle hydraulique afin de vérifier l'incidence du projet sur le risque de submersion dans l'anse du bourg.

Egalement consultée, la DRASSM a déclaré l'absence de réalisation de diagnostic archéologique le projet étant sur le domaine public maritime.

Dans son avis rendu le 21 juin 2019, la DDTM a demandé des compléments sur l'impact environnemental, l'hydrodynamisme et les risques d'inondation dans un délai de 3 mois et dans cette attente, a suspendu le délai d'examen du dossier.

En réponse, le pétitionnaire a produit en juillet 2019 un complément d'étude.

Les réponses apportées par le pétitionnaire ont été jugées de nature à répondre aux interrogations de l'AFB (avis du 5 septembre 2019). Le volet sur les risques sanitaires n'ayant pas été modifié, l'avis de l'ARS demeure inchangé (lettre du 19 septembre 2019).

En réaction, le 9 octobre 2019, la DDTM a demandé des éléments de réponse relatifs aux paramètres pris en compte dans la modélisation réalisée par le bureau d'études ACTIMAR en 2017.

Par courrier en date du 21 octobre, la CCPF a répondu à la demande de compléments formulées par la DDTM et a produit une synthèse de l'étude ACTIMAR réalisée par SETEC IN VIVO datée du 10 octobre 2019 et une note complémentaire : l'étude hydraulique intégrée de l'anse du bourg et du STEIR datée du 9 octobre 2019. Le courrier précise qu'une étude complémentaire sera produite.

II – ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

2.1 - Arrêté d'ouverture d'enquête :

Par arrêté, le Préfet du Finistère a prescrit l'ouverture de l'enquête publique le 24 octobre 2019.

2.2 - Désignation du commissaire enquêteur :

Par mail en date du 19 septembre 2019 cette enquête m'a été proposée. Le courriel de proposition de désignation était accompagné de la copie du courrier de la préfecture adressé au Tribunal Administratif daté du 17 septembre 2019 et demandant la désignation d'un commissaire-enquêteur à la mi-octobre.

Par courrier en date du 23 septembre 2019, le Président du Tribunal Administratif de Rennes m'a désignée pour cette enquête.

2.3 - Entretiens avec les maîtres d'ouvrage :

Le 9 octobre 2019, une présentation du projet a été assurée par les représentants des 3 maîtres d'ouvrage : Marie HELAOUET, adjointe à la Forêt FOUESNANT en charge du tourisme, de la mer et du littoral, Jean-Claude LANNURIEN, directeur de Port la Forêt et Stéphane DIVANAC'H, directeur technique de la CCPF. Le 15 octobre, en préalable à la visite des lieux, un nouvel échange a permis d'évoquer l'organisation de l'enquête. J'ai échangé avec les représentants des 3 structures porteuses du projet, avant, pendant et après l'enquête.

2.4 – Visite des lieux :

Le 15 octobre, à la suite de la réunion de présentation du projet une visite des lieux a été organisée

en présence de Marie HELAOUET et Jean-Claude LANNURIEN.

Cette reconnaissance de terrain a permis de parcourir entièrement la boucle de l'anse du bourg et de franchir la digue actuelle. Au cours de cette visite ponctuée d'éléments historiques relatés par les maîtres d'ouvrage présents, j'ai visualisé les espaces envisagés pour le stationnement des engins de chantier et constaté l'état du chemin, notamment en termes d'emprise d'inondation puisque les grandes marées du week-end précédent avait laissé quelques traces visibles. Une partie du sentier prend appui sur une portion de route ouverte à la circulation automobile.

2.5 - Durée de l'enquête :

L'enquête s'est déroulée du 14 novembre au 14 décembre 2019 soit sur une durée de 31 jours.

2.6 – Permanences :

Je me suis tenue à la disposition du public pour recevoir ses déclarations à capitainerie de Port La Forêt, aux jours et heures suivants :

- le jeudi 14 novembre 2019 de 8h30 à 12h00
- le dimanche 8 décembre 2019 de 9h00 à 12h00
- le samedi 14 décembre de 13h30 à 18h00

2.7 - Publicité de l'enquête :

Le 30 octobre 2019 un avis d'ouverture d'enquête a fait l'objet d'une parution dans les pages d'annonces légales du TELEGRAMME et du OUEST-FRANCE.

Préalablement à l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, une publicité par affichage a été réalisée : l'avis annonçant l'enquête publique a été apposé sur le panneau d'affichage de la mairie, sur les panneaux repartis sur le territoire communal, à la capitainerie de Port La Forêt, siège de l'enquête et au siège de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais, basé à FOUESNANT.

L'enquête a été annoncée sur le site internet de la commune de la Forêt Fouesnant et celui de la CCPE. Le dossier d'enquête était accessible en ligne.

Avant et pendant l'enquête, 3 articles sont parus dans la presse locale (en annexes).

2.8 - Ambiance générale :

Cette enquête a suscité un intérêt certain de la part du public. 50 visiteurs se sont déplacés pendant les permanences.

2.9 – Clôture :

A l'issue de l'enquête, j'ai procédé à la clôture du registre le 14 décembre 2019 à 18h00.

III – ANALYSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

3.1 - Décompte :

Pendant le temps de l'enquête, 30 observations ont été portées au registre d'enquête. J'ai reçu 9 courriers et 9 mails, soit un total global de 48 observations, dont :

- La contribution M1 est une demande de dossier.
- 4 avis (n° R6, R14, R22 et L7) émanent de la même personne valant pour 1.

Ces réajustements réduisent à 44 le nombre de contributions à analyser.

A noter également qu'un mail est arrivé sur la boîte dédiée hors délai et de ce fait n'a pas été pris en compte

3.2 – Tableaux des observations du public

3.2.1 – Tableaux des observations portées au registre d'enquête

N°	NOM	OBSERVATIONS
R1	Alain VARENNES Annick SZABO	Les évènements d'inondation au vieux port ont-ils été pris en compte dans le projet ? La portion du sentier entre la salle polyvalente et le Paradis sera-t-il aménagé en dehors de la route ? Avis favorable sous réserve que l'anse ne devienne pas une extension du port
R2		Avis favorable La lagune est insalubre, nuisances olfactives en été accentuées par le changement climatique
R3	Pierre ARCHAMBAULT	Après présentation du projet, j'émet un avis favorable à cette réalisation
R4	Sylvie POUDRE	Pourquoi la démolition de la salle polyvalente n'est pas intégrée au projet ? Absence de clarté sur les mouillages dans l'anse Quelle répartition financière du projet, part communale ? Plutôt en faveur du projet
R5	Gilbert KERNEVEZ	Avis favorable même si les projets de mouillage ne sont pas explicités
R6	Marc PENTHER	Dépense d'argent publique sans rapport avec l'intérêt du projet Le maintien des 2 ouvrages en béton supportant la passerelle serait avantageux économiquement Avis défavorable
R7	Yves QUERO	Belle liaison esthétique entre port et bourg. Les possibilités de navigation légère dans l'anse permettraient une animation touristique pendant l'été et l'apprentissage de la voile pour les scolaires – Avis favorable
R8	Mme POCHIC	Avis favorable
R9	André POCHIC	Avis favorable
R10	Illisible	Avis favorable
R11	Gérard PETEIL	Avis favorable
R12	F PETEIL	Avis favorable
R13	M. et Mme ALLARD	Très bel investissement pour le bien-être de la commune. Avis favorable
R14	Marc PENTHER	Abritée des vents, l'anse accueille des oiseaux d'eau. Pourquoi supprimer ce qui a été créé ? Pourquoi créer une voie d'eau qui existe déjà ? L'objectif poursuivi est contestable. La gêne pour les promeneurs sera évidente. Avis défavorable
R15	Yves COSQUERIC	Ce projet aurait dû être initié depuis longtemps. 2 remarques : 1 – la partie mobile : pour qui ? pour quoi faire ? nouveaux corps morts ? nouveaux pontons ? La présence de bateaux dans l'anse serait intéressante pour l'animation et l'attrait du bassin.

		2 – les délais des travaux (3 mois et demi entre début avril et mi-juillet 2020) paraissent optimistes. Tant mieux si cette prévision est tenue. Avis très favorable
R16	Jean Paul Le PELLETER et Noel CAPP	La faune et surtout les oiseaux d'eau vont être très perturbés. Ce projet est la porte ouverte à des aménagements futurs encore plus perturbants. Avis défavorable
R17	Guy et Jocelyne TOURNIER	La commune va se retrouver au bord de la mer. L'anse va se désenvaser. L'avenir de la commune est en partie tourné vers l'attrait touristique. Avis très favorable
R18	ARGOUACH FLOTARD	Nous retrouverons l'anse telle qu'elle était auparavant. La pollution et les déchets ne seront plus arrêtés par la digue. Quel intérêt de l'ouverture de la passerelle ? Avis très favorable
R19	Didier TROUDE	Une plus grande largeur dans la passerelle permettrait en période estivale l'insertion d'espaces commerciaux démontables et constituerait un attrait touristique.
R20	Simone RIOU	La digue actuelle constitue une protection contre l'érosion marine. Le projet de passerelle aura comme incidence l'inondation fréquente du sentier piéton si prisé des habitants. Le travail de sape de la houle entraînera des travaux de consolidation tout autour du bassin pour maintenir la promenade. Contre la porte mobile
R21	Alain GIRAULT	Avis favorable. Le projet engendre une surcote de 0.5 m aux grandes marées. Quelles incidences en termes d'inondation du bas du bourg ?
R22 = L7	Marc PENTHER	La digue actuelle constitue une protection végétalisée. L'ouvrage projeté est métallique et antinature qui constitue un obstacle pour les promeneurs qui souffrent de vertige et d'agoraphobie. Un ouvrage artificiel est devenu naturel et un ouvrage artificiel va remplacer ce naturel. Avis défavorable
R23	Marie-Ange PENTHER	La restauration du caractère maritime de l'anse du bourg est un objectif disproportionné pour une commune de l'envergure de la Forêt Fouesnant. Aucun bateau de plaisance ne pourra naviguer dans ce fond de baie. Ce projet est inutile. Il serait plus judicieux de supprimer la salle polyvalente. Avis défavorable
R24	Philippe LAVENANT	Projet débattu depuis 5 ans au sein du conseil municipal Ce projet écologique rend à la baie son espace naturel et constituera un attrait touristique puissant. Avis tout à fait favorable
R25	Bernard MERRIEN	Ce projet s'apparente à une ré-estuarisation de l'anse. Par la réduction des nutriments, il va contribuer à la problématique algale de la baie.
R26	Jacky LE PENDU	Pas d'intérêt à créer une ouverture pour le passage des bateaux car la navigation dans la baie ne sera pas intense
R27	Francine STEPHAN	Projet intéressant mais une passerelle de 80 m de long serait suffisante
R28	Chantal JOHNSON	Avis favorable pour une passerelle non mobile
R29	Robert TESSIER	Avis favorable. La digue a bouleversé l'éco biologie de l'anse. La suppression de l'effet de chasse d'eau par la marée, la digue entraîne un stockage des nutriments d'apports d'eau douce, une élévation de la température, un développement d'algues. La digue est le vestige du projet immobilier annulé par le conseil d'Etat.
R30		Depuis 40 ans la digue s'est renaturalisée. La détruire revient à perturber profondément l'écosystème anthropisé qui s'est installé. La nature a repris

	ses droits. Revenir à l'état initial fragilise les écosystèmes. Ces travaux sont pharaoniques et anti-écologiques. Il vaudrait mieux supprimer les antennes de téléphonie mobile et arrêter la 5G cause de mortalité des oiseaux et abeilles. Choisir un bureau d'étude installé sur la commune pour élaborer l'étude d'impact n'assure pas sa neutralité. Avis défavorable
--	--

3.2.2 – Tableaux des observations par mail et courrier

N°	NOM	OBSERVATIONS
M1	Yves NEDELEC	Demande de consultation en ligne
M2	Nicole LE JEUNE	Avis favorable. Envasement de la lagune, nuisances olfactives, l'ouverture de l'anse est positive en termes d'assainissement de l'anse. Le maintien de la digue conduirait à un envasement.
M3	Jack PICHON	Projet inutile et onéreux. La digue actuelle est satisfaisante Les enrochements en place constituent un habitat presque naturel qui va être détruit. La durée des travaux calculée à 3 mois paraît optimiste Réaliser une structure en aluminium – béton en remplacement de roches est un non-sens. L'aluminium est un matériau susceptible de corrosion en milieu marin.
M4	Philippe COMPAIN	Projet coûteux au regard des intérêts du projet La digue végétalisée forme un cadre bucolique et verdoyant Une passerelle métallique longue de 128m n'est pas esthétiquement attrayante. Un élargissement des accès et de la digue existante permet d'améliorer les conditions de circulation des vélos et piétons Le projet de création de 40 mouillages est reporté. Les impacts de la navigation dans l'anse ne sont pas mesurés. Le mouillage des bateaux implique l'utilisation d'annexes à stocker et l'augmentation du stationnement. Crainte que la création des mouillages soit considérée comme une extension du port sans consultation du public. Risque d'un nombre plus important d'ouverture de la passerelle qui limite le passage des vélos et piétons
M5	Pierre DESCHAMPS	Projet sympathique mais coûteux Contre-proposition : création de 2 autres ouvertures pour l'amélioration des échanges marins et sédimentaires, amélioration de la courantologie par la division des flux par 3, sécurisation de la navigation pour les petits bateaux L'épaisseur des vases dans l'anse n'est pas énorme Une ouverture amovible plus haute dans la digue existante permettrait le passage de petites unités. Ces aménagements redonneraient un aspect maritime à l'anse du bourg.
M6	Marie France DUFOUR	Adhésion au projet d'aménagement de l'anse car l'odeur de la vasière est insupportable en été. Le volume des sédiments augmentent. L'anse est triste, elle manque de vie Sur la passerelle, le flux et le reflux créent une vague qui est surfée par quelques jeunes. Le site est accidentogène Une étendue marine agrémentée de quelques bateaux serait bénéfique pour le tourisme et le commerce local
M7	J.M. MIDOUX	L'ouverture dans la passerelle doit être encadrée. La finalité de cette ouverture

		<p>n'est pas précisée, le projet de mouillage n'est pas développé à ce stade du projet.</p> <p>Des ouvertures plus nombreuses et plus longues seraient pénalisantes pour la circulation des piétons et des vélos. Ces ouvertures seraient pratiquées à marée haute au moment où le chemin côté golf est parfois impraticable et la circulation des vélos y est interdite.</p> <p>Sauf à interdire l'accès aux véhicules, le rehaussement du chemin doit tenir compte que du passage de véhicules : cette portion étant empruntée par des véhicules de service pour son entretien et comme accès au marché en période estivale.</p> <p>Cet aménagement serait une opportunité pour parfaire de revêtement le chemin actuellement est soumis à la boue en période hivernale et à la poussière en été.</p>
M8	Josiane MONFORT	<p>L'ouvrage en place est étroit, dangereux et inesthétique. Son revêtement est bruyant et glissant par temps humide.</p> <p>Le nouveau projet de passerelle est clinquant et trop long.</p> <p>Il est indispensable de mener à terme ce projet avec une précaution dans le choix antidérapant du revêtement et la largeur suffisante.</p> <p>Une version plus courte de la passerelle permet le maintien et le développement de la végétation, la pose d'équipement de pique-nique.</p> <p>La partie coulissante semble inutile car la navigation dans l'anse envasée est réduite en raison de la hauteur de l'eau (50 cm). Cet aménagement mobile va alourdir l'esthétique et le coût. Une étude a-t-elle été réalisée pour justifier l'accès pour des bateaux avec un mât ?</p> <p>Que faire contre les 2 roues motorisées qui passent régulièrement sur la digue ?</p>
M9	Patricia LE GENDRE	<p>Opposée à ce projet est couteux et non prioritaire. D'autres projets sont en cours et à venir.</p> <p>Ce projet ne résous pas le problème de l'arrivée des algues vertes au contraire, sans obstacle, des échouages d'algues sont à craindre. Le ramassage des algues vertes en tout lieu est impossible.</p> <p>Ce projet va à l'encontre de l'objectif affiché de lutte contre les inondations submersion en fond de baie.</p> <p>Dans ce secteur les équipements (kiosque) sont soumis à la rouille.</p> <p>Le passage d'embarcations légères sur un plan d'eau encaissé génèrera des nuisances sonores par l'effet d'écho. L'anse est déjà soumise au bruit du trafic routier.</p> <p>Est-ce la fin de la fréquentation des oiseaux qui seront sujet au dérangement ?</p>
L1	Oscar MARCOU	<p>Projet utile qui correspond très vraisemblablement aux habitants et estivants. Le projet touche à la réhabilitation de l'anse du bourg et pas seulement à la pose de la passerelle</p> <p>Les solutions alternatives à une passerelle de 128m de long ne sont pas étudiées</p> <p>Une passerelle de longueur moindre n'a pas été étudiée : pas de comparaison des couts ni de justification de la largeur. La largeur de la passerelle a augmenté de 3 à 4m entre 2017 et 2019. L'accès des véhicules à moteur ?</p> <p>Quel est l'avis de la profession conchylicole sur le positionnement de la sonde ?</p> <p>Impacts environnementaux sur les habitats formés par les vasières, le banc de sable</p>
L2	Jean Aubert BARRA	<p>Effacer toute la digue ne semble pas utile pour effacer le différentiel de marée.</p> <p>Cette réduction de longueur diminuerait le cout.</p> <p>Pas de recherche d'alternatives</p>

		<p>L'ouvrage s'apparente à une métallisation.</p> <p>Le tablier peut-il reposer sur une seule ligne de pilotis ?</p> <p>Il paraît important de ne pas autoriser l'accès aux bateaux à moteur, le brassement de la vase par les hélices engendrant des nuisances.</p> <p>La prise au vent de la passerelle n'est pas prise en compte. La dangerosité diminue si la longueur se réduit.</p> <p>Pour l'évolution du projet.</p>
L3	Famille HAMON	<p>Un seul projet est présenté, d'autres alternatives auraient pu être étudiées dont une version suspendue et plus haute laissant passer les embarcations sans ouverture mécanique, plus originale et artistique.</p> <p>Les 22 pieux vont former comme une barrière visuelle. La largeur de 4 m paraît excessive et rend possible la circulation des engins motorisés à 2 et 4 roues. La longueur de l'ouvrage est passée de 80 à 128 m. L'ouverture dans l'ouvrage a un coût mais pour combien de bateaux ?</p> <p>Pourquoi ne pas limiter le passage navigable au minima comme actuellement à 7m ?</p> <p>Ce projet va engendrer un déplacement sédimentaire. Cela peut avoir un impact sur l'ostréiculture. Ce projet ne tient pas compte de la biodiversité avec notamment la disparition des champs de salicorne et des oiseaux qui s'en nourrissent et du banc de sable.</p> <p>Pourquoi avoir dragué les vases avant ces travaux sachant qu'elles vont se redéposer ?</p> <p>La date des travaux, peu avant la saison touristique, engendre des désagréments.</p> <p>Le coût porté par la commune est estimé à 400 000 €. Les finances de la commune peuvent-elles absorber cette dépense ?</p> <p>L'ancienne conserverie doit être démolie.</p> <p>En faveur d'un projet mieux étudié et moins coûteux</p>
L4	Collectif d'élus de l'opposition de la commune de La Forêt Fouesnant	<p>Le projet ne répond pas aux règles d'urbanisme du PLU en vigueur, il est absent de la liste des OAP.</p> <p>Aucun aménagement ne concerne la salle polyvalente dont le projet de démolition est prévu.</p> <p>Effet sur la conchyliculture lié au déplacement des sédiments soumis à l'influence de la marée.</p> <p>Le chenal d'accès au port de plaisance va s'engraisser.</p> <p>Le projet est double : effacement de la digue et la pose de la passerelle d'une part et passage de la vélo route. Ce projet porté par la CCPF pourrait être réalisé à moindre coût sans effacement de la digue, par la pose d'un ouvrage réservé aux seuls cyclistes.</p> <p>La réalisation d'un seul objectif réduit le coût de l'opération.</p> <p>Le volume exact des matériaux issus de la digue pour l'exhaussement du sentier n'est pas connu. Il importe de vérifier la compatibilité du niveau projeté avec les accès aux propriétés riveraines. Quels seront les lieux de stockage des matériaux excédentaires ?</p> <p>La méthodologie de ce projet n'a pas consisté à interroger plusieurs options.</p>
L5	Claire CHAPELLE	<p>L'ouverture de l'anse va permettre un meilleur fonctionnement écologique (baisse de l'eutrophisation, augmentation de la biodiversité). La faune piscicole n'est pas évaluée dans l'étude mais son amélioration est attendue.</p> <p>Pour l'élargissement de l'accès piéton vélo.</p> <p>Le projet permet d'utiliser l'anse abritée pour la navigation légère à énergie humaine et à voile. Pas d'intérêt pour les habitables ni pour les mouillages, ni pour les bateaux à moteur ou embarcations motorisés générateurs de pollution sonore et par hydrocarbure.</p>

		<p>Défavorable à tout équipement portuaire dans l'anse</p> <p>En l'absence de scénarios alternatifs, la digue du bassin des 60 pieds est-elle suffisamment solide pour ce projet ?</p> <p>Un tel investissement doit être garant de gestion écologique durable de l'anse. Le dossier d'enquête est flou quant aux objectifs réels de l'opération.</p> <p>Avis favorable sous réserve que l'anse soit gérée comme une zone naturelle avec des usages limités et bien définis sans aucune installation portuaire</p>
L6	Association la Forêt verte	<p>Dépense injustifiée avec un bénéfice environnemental et social discutable au vu du coût des travaux.</p> <p>La digue protège le bas du bourg des inondations.</p> <p>L'anse est attractive pour l'avifaune</p> <p>La végétation de la digue contribue à son intégration paysagère tandis que la passerelle métallique marquera l'anse d'une ligne brillante accentuant la marque la présence de l'homme contrairement à l'objectif de « retour au naturel du site »</p> <p>Quelle résistance mécanique doit t- on donner à cette passerelle pour résister à un ouragan comme celui de 1987 ?</p> <p>La démolition de la digue n'entraîne pas un désenvasement de l'anse. Les anses voisines sont naturellement des vasières.</p> <p>Crainte à propos de l'ouverture de la passerelle et de la création des mouillages</p>
L7	Marc PENTHER	Idem R22
L8	Philippe JOSEPH	<p>L'étude d'impact n'intègre pas la création de mouillages dans l'anse qui peut être contraire aux objectifs écologiques de renaturation de l'anse.</p> <p>La digue joue un rôle de protection lors des grandes marées freinant l'entrée du flot montant et réduisant le niveau d'eau dans l'anse. Les modélisations montrent que l'eau peut monter jusqu'à 0.50m avec la nouvelle passerelle avec une submersion plus fréquente de la zone du sentier comprise entre le Paradis et le bas du bourg.</p> <p>Incertitudes sur les études de risques de submersion et d'inondation</p> <p>Les risques d'inondation du bas du bourg liées à la conjoncture des fortes crues des cours d'eau et des grandes marées ont été calculées à partir de données erronées (flux et capacité de stockage du bassin amont de retenue) Une nouvelle étude de modélisation avec ces paramètres mis à jour intégrant la montée du niveau de la mer est en cours.</p> <p>Ambiguïté de l'objectif final (mouillages)</p> <p>Avis défavorable à ce projet dans sa présentation actuelle</p>
L9	Pierre TROLES	<p>La raison de ce projet s'apparente à une revanche politique.</p> <p>La vocation maritime de l'anse n'a jamais disparue, la mer circulant librement. De nombreux oiseaux fréquentent ce site. La nature ayant repris ses droits, la digue est bien intégrée.</p> <p>L'estimation financière est énorme d'autant qu'il ne s'agit que de la première phase de l'opération globale.</p> <p>Le dossier ne donne pas le détail financier ni la répartition entre les différents organismes.</p> <p>Pour le maintien de la digue avec des travaux de consolidation et d'aménagement, éventuellement élargissement des accès et de la passerelle pour un passage vélo et piétons dans de meilleures conditions</p> <p>Les ouvertures de la passerelle ne semblent pas nécessaires et pénaliseraient les usagers piétons et cyclistes.</p> <p>Le coût final serait bien moindre. Avis réservé</p>

3.3 – Synthèse des observations

Sur les 44 observations à considérer, 24 observations sont favorables (24 observations dont 4 avec réserves). 16 avis sont défavorables (comprenant 6 contributions qui remettent en cause le projet). 4 avis n'apparaissent pas clairement exprimés.

Majoritaires, les observations favorables portent principalement sur :

- Le gain environnemental global
- Le volet paysager : l'ouvrage par son esthétisme est un atout touristique

Globalement le projet divise : certains considèrent le projet de suppression de la digue en remblai comme étant une opération de **reconquête écologique** de l'anse du bourg, tandis que pour d'autres il s'agit d'une **atteinte à l'environnement**, l'écosystème en place étant établi depuis de longues années, avec notamment un impact notable sur l'avifaune.

La digue est parfois perçue comme un **ouvrage de protection** face à l'océan (montée des eaux et lors de tempête) et des échouages d'algues vertes. A contrario, l'ouvrage contribue à un développement d'algues dans l'anse du bourg qui provoque des **nuisances olfactives**.

Le **coût** de l'opération est évoqué à de nombreuses reprises. Le projet est considéré comme coûteux et non prioritaire, une dépense d'argent public sans rapport avec l'intérêt du projet, une dépense énorme pour une première phase d'une opération plus globale.

L'esthétisme est un thème abordé dans les contributions : l'ouvrage est perçu comme un atout touristique pour la commune, bien que pour certains, le projet s'apparente à une métallisation, contre-nature et pas attrayant.

Le projet soulève des **craintes** et des incertitudes sur le **risque inondation**, sur la trop grande largeur laissant la possibilité aux véhicules à moteur d'utiliser la passerelle, sur des aménagements à venir encore plus perturbants.

Des modifications du projet sont proposées : certains sont en faveur d'une liaison de moindre longueur, source de vertige et d'agoraphobie, d'autres prônent le maintien voire le confortement de la digue actuelle.

Parmi les **oppositions**, les principaux thèmes qui se dégagent des remarques du public sont :

- la méthodologie de projet par l'absence dans l'étude d'alternatives à l'arasement total de la digue
- la mise en doute de l'intérêt écologique de la démarche par la destruction d'un écosystème établi depuis 40 ans
- l'augmentation du risque inondation /submersion par la suppression de l'ouvrage en remblai considéré comme protection contre la mer
- la modélisation de ces risques qui reste à parfaire
- le manque de clarté des objectifs poursuivis notamment autour des possibilités de navigation dans l'anse qui n'est pas l'objet de l'enquête mais que le projet induit

- le choix d'une ouverture mobile dans la passerelle qui alourdit la dépense pour un projet qui n'est pas défini
- le coût du projet qui présente une dépense importante pour les contribuables tandis que des opérations telles que la démolition de la salle polyvalente n'est pas programmée

IV – DEMANDE DE MEMOIRE EN REPONSE

Par mail en date du 20 décembre 2019, j'ai adressé au maître d'ouvrage le procès-verbal de synthèse accompagné des observations du public l'invitant à me formuler sous quinzaine un mémoire en réponse aux observations. A la réception de ce courrier, le maître d'ouvrage opérationnel m'a sollicitée pour obtenir un délai supplémentaire de 15 jours pour me répondre en raison du calendrier : la fin d'année étant une période de congés pour les services et les réponses nécessitant une concertation de l'ensemble des acteurs.

V – DEMANDE DE PROLONGATION POUR LE RAPPORT D'ENQUETE

Par courriel en date du 23 décembre 2019, j'ai adressé à la Préfecture une demande de prolongation pour produire le rapport d'enquête. Par courrier en date du 30 décembre, le préfet m'a signifié son accord reportant le rapport au 29 janvier 2020.

VI – REUNION

Le 18 janvier 2020, lors d'une réunion en mairie de FOUESNANT, l'ensemble des maîtres d'ouvrage ont répondu sur les thèmes d'opposition au projet. Lors de cet échange, M. Roger LE GOFF, Président de la CCPF a notamment précisé qu'une modélisation complémentaire serait produite dans un délai de 4 à 6 mois conformément au courrier de la CCPF en date du 21 octobre émis en réponse à la DDTM et joint au dossier d'enquête publique. Il m'a également été confirmé le report des travaux dont la date figurant dans le dossier mis à l'enquête annonçait une réalisation en 2020. Le projet de mouillage serait également ajourné au profit d'une simple possibilité de navigation à la voile. Enfin, lors de cette réunion, il est à nouveau souligné que la passerelle projetée prend assise de part et d'autre sur le terrain naturel non remblayé de l'assise de la digue actuelle. Les études géotechniques ont permis de déterminer cette assise et dans cette logique sécuritaire les alternatives de passerelle de longueur moindre ont donc été écartées sans être étudiées.

VII – MEMOIRE EN REPONSE

Le mémoire en réponse aux observations du public m'a été communiqué par mail en date du 22 janvier. Ce document est présenté en annexe.

Fait à LOCTUDY, le 28 janvier 2020
Karine FAUCONIER
Commissaire- enquêteur



ANNEXES

- mémoire en réponse
- articles de presse

ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET D'EFFACEMENT DE LA DIGUE DE L'ANSE DU BOURG DE LA FORET FOUESNANT ET DE SON REMPLACEMENT PAR UNE PASSERELLE VELOS-PIETONS

MEMOIRE EN REPONSE CONJOINTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FOUESNANTAIS, DE LA COMMUNE DE LA FORET-FOUESNANT ET DE LA SAEM SODEFI AU PROCES- VERBAL DE SYNTHESE DE LA COMMISSAIRE ENQUETRIX

1 – GENERALITES SUR LE PROJET

Les co-maîtres d'ouvrage souhaitent porter à la connaissance du commissaire enquêteur les informations suivantes :

1.1 - Ouverture maritime

L'anse du bourg est située dans les limites administratives du port communal de La Forêt-Fouesnant. (planche 3, page 31 du dossier de demande d'autorisation). La digue à effacer se trouve dans le périmètre de la concession portuaire gérée par la SAEM SODEFI Port-La-Forêt.

Le projet consiste à remplacer la digue en enrochements par une passerelle vélos-piétons et vise notamment à redonner un caractère maritime à l'anse du bourg de La Forêt-Fouesnant. C'est pourquoi, cette passerelle sera pourvue d'une partie mobile qui permettra le passage de navires à faible tirant d'eau, à marée haute. Les maîtres d'ouvrage précisent que l'installation de mouillages n'est aujourd'hui pas d'actualité dans ce projet mais fera, le cas échéant, l'objet d'une instruction spécifique. Le projet exclut toute extension des installations portuaires du port de plaisance.

1.2 Risque inondation du bas du bourg

Des études complémentaires sur l'évaluation des impacts cumulés des phénomènes de crue du STER et du STANG et de surcote marine sur le bas du bourg vont être confiées à un bureau d'étude afin de déterminer, avec précision, si la suppression de la digue a une incidence sur le risque inondation du bas du bourg et selon quelles conditions climatiques.

Cette étude prendra en compte :

- l'ensemble des données existantes (études « bassin versant », topographie, schéma directeur des eaux pluviales...),
- les référentiels réglementaires (PPRL),
- des données complémentaires (topographie plus précise et conditions météorologiques extrêmes).

1.3 Risque submersion dans l'anse du bourg

La digue, créée au début des années 1970, n'a pas été conçue dans le but de réaliser un ouvrage de protection maritime. Elle devait permettre la création d'un plan d'eau de loisir et d'un bassin à marée.

Le dossier de demande d'autorisation (pages 61 à 63, hydrodynamique) reprend les résultats de la modélisation réalisée par ACTIMAR en 2016 et précise les niveaux d'eau qui sont atteints.

En réponse aux questions de la MRAE, il est précisé que l'incidence en phase d'exploitation sur les niveaux d'eau, à l'échelle de l'aire d'étude, est jugée faible (page 145 du dossier). L'incidence de cette évolution des niveaux d'eau est traitée en page 175, et fait l'objet d'une mesure de réduction (page 186).

NB : Le rapport ACTIMAR 2017 précise que les effets sur le risque submersion ont été évalués pour des événements marins exceptionnels se rapprochant des conditions du PPRL.

1.4 - Environnement proche

L'incidence sur le plan environnemental est détaillée dans le dossier (page 89, paragraphe 1.4.2 Flore). Les enjeux environnementaux sont faibles : « Sur la digue, la flore est commune et peu diversifiée. Aucune espèce protégée, menacée et/ou d'intérêt patrimonial n'a été recensée.

A noter la présence de trois espèces de flore invasive ou assimilée : l'Ail triquètre (*Allium triquetrum*), l'Eléagnus (*Eleagnus angustifolius*) et le Laurier sauce (*Laurus nobilis*). » (Etude Faune Flore réalisée par E. BESREST).

Dans la phase travaux, des mesures d'évitement et de réduction d'éventuelles nuisances sur l'environnement sont prévues et décrites dans le dossier (pages 182 et 183).

Par ailleurs, la démolition de la salle multifonctions n'est pas intégrée au projet d'effacement de la digue. Il est à noter cependant que cette salle se situe dans les limites administratives du port communal et que la commune projette de la déconstruire. Pour ce faire, en 2019, un bâtiment a été créé à proximité afin d'y transférer les équipements techniques du poste de relevage jusqu'alors situés dans la salle.

1.5 - La littorale / Schéma vélo

L'aménagement s'inscrit dans le projet de circulation vélo route « la littorale », itinéraire intégré dans le schéma vélo communautaire et le schéma vélo départemental. Dans ce cadre, et afin de conforter la sécurité des usagers (piétons, cycles), la largeur prévue de la passerelle est de 4 m.

2 – RETOUR SUR LES THEMATIQUES ABORDEES PAR LA COMMISSAIRE ENQUETRIX DANS SON PROCES-VERBAL

2.1 - La méthodologie de projet par l'absence dans l'étude d'alternatives à l'arasement total de la digue

Réponse :

Le choix d'un arasement total de la digue se justifie par :

- L'intégration optimale de l'ouvrage dans l'environnement actuel préconisée par l'architecte consulté (Document de prescriptions architecturales H. DE JACQUELOT) ;
- Une volonté de retrouver au mieux le trait de côte naturel avant la mise en œuvre de la digue ;
- Des contraintes géotechniques et financières : Les études géotechniques réalisées par la société GINGER CEBTP montrent une faiblesse structurelle et d'assise de la digue actuelle qui ne permet pas de réutiliser celle-ci en l'état après travaux. La présence de sol structurant nécessaire aux appuis de l'extrémité de la passerelle se situe à environ 60 m de part et d'autre de l'axe actuel de l'ouvrage, soit donc une longueur de passerelle minimum de 128 m (10 travées fixes de 12m + passerelle mobile de 8 m).

Précisions : Le choix de réaliser les travaux par voie terrestre a été privilégié car beaucoup moins onéreux que par voie maritime. Ce qui conduit, pendant la phase des travaux, à l'utilisation de la digue actuelle (passage d'engins, foreuse...). (Note du bureau d'études et de maîtrise d'œuvre SAFEGE, phase PRO).

2.2 - la mise en doute de l'intérêt écologique de la démarche par la destruction d'un écosystème établi depuis 40 ans

Réponse :

Voir point 1.4 Environnement proche (paragraphe 1)

2.3 - l'augmentation du risque inondation /submersion par la suppression de l'ouvrage en remblai considéré comme protection contre la mer

Réponse :

Voir point 1.3 Risque submersion dans l'anse du bourg

2.4 - la modélisation de ces risques qui reste à parfaire

Réponse :

Voir point 1.2 Risque inondation du bas du bourg
et point 1.3 Risque submersion dans l'anse du bourg

2.5 - le manque de clarté des objectifs poursuivis notamment autour des possibilités de navigation dans l'anse qui n'est pas l'objet de l'enquête mais que le projet induit

Réponse :

Voir point 1.1 Ouverture maritime

2.6 - le choix d'une ouverture mobile dans la passerelle qui alourdit la dépense pour un projet qui n'est pas défini

Réponse :

Voir point 1.1 Ouverture maritime

2.7 - le coût du projet qui présente une dépense importante pour les contribuables tandis que des opérations telles que la démolition de la salle polyvalente n'est pas programmée

Réponse :

Voir point 1.4 Environnement proche (paragraphe 4)

Enquête sur la passerelle de l'anse du bourg



La digue située au sud de l'anse du bourg sera détruite en 2020, pour être remplacée par une passerelle vélos-piétons mobile.

| PHOTO : QUEST-FRANCE

Le projet d'effacement de la digue de l'anse du bourg suit son cours. Une nouvelle étape va se dérouler jusqu'au samedi 14 décembre, avec une enquête publique.

La digue actuelle va être remplacée par une passerelle vélos-piétons mobile. Les travaux devraient débuter en 2020, pour une durée d'environ quatre mois.

Le coût du projet est estimé à 1,38 million d'euros. Il est financé par la communauté de communes du Pays fouesnantais (CCPF), la Sodeli (gestionnaire du port de Port-la-Forêt) et la commune (à hauteur de 20 % maximum).

Fin septembre, la Région a accordé 106 600 € de subvention à la CCPF, en estimant que « cet aménagement permettra à la fois la navigation légère dans l'anse et la continuité de la véloroute voie verte n°5, située sur ce parcours ».

Avant le début des travaux, une

enquête publique est ouverte. Le commissaire-enquêteur est Karine Fauconier, technicienne territoriale à la communauté de communes du Pays bigouden sud (CCPBS).

Le commissaire enquêteur recevra le public à la capitainerie de Port-la-Forêt dimanche 8 décembre, de 9 h à 12 h, et samedi 14 décembre, de 13 h 30 à 18 h.

Le public pourra aussi formuler ses observations et propositions par courriel à : ansedubourg@cc-pays-fouesnantais.fr.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie, au siège de la CCPF, à la capitainerie de Port-la-Forêt, ainsi qu'à la préfecture du Finistère, pour y être tenue à la disposition du public pendant un délai d'un an, à compter de la clôture de l'enquête. Ces documents seront également disponibles en ligne, sur projets-environnement.gouv.fr.

La Forêt-Fouesnant

Digue de l'anse du bourg. L'enquête publique a débuté

L'enquête publique sur le projet d'effacement de la digue de l'anse du bourg de la Forêt-Fouesnant et de son remplacement par une passerelle vélos-piétons a débuté jeudi. Elle va durer jusqu'au 14 décembre.



Les travaux devraient débuter l'an prochain.

Le commissaire-enquêteur désigné pour l'enquête publique sur le projet d'effacement de la digue de l'anse du bourg, qui a commencé jeudi, est Karine Fauconnier. Pour rappel, l'objectif du projet est de remplacer l'actuelle digue de remblai et son ouvrage en béton par une passerelle métallique sur pieux, équipée d'une partie coulissante permettant le passage occasionnel de bateaux. La communauté de communes du Pays fouesnantais (CCPF) sera maître d'ouvrage opérationnel, la commune, co-maître d'ouvrage et la Saem-

Sodefi, maître d'ouvrage déléguée. Le coût des travaux est estimé à 1 382 465 €, financés par la CCPF, la commune, la Sodefi et diverses subventions. L'engagement de la commune ne pourra dépasser 20 %, soit 276 493 €. La durée des travaux est estimée à environ trois à quatre mois.

« Nous sommes dans la phase finale »

Les Forestois pourront rencontrer le commissaire-enquêteur le dimanche 8 décembre, de 9 h à 12 h et le samedi 14 décembre, de 13 h 30 à 18 h au

club-house du club de la Vallée des Fous, situé à côté de la capitainerie. Ils pourront faire part de leurs observations lors de ces rendez-vous. À l'issue de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur rendra ses conclusions à la CCPF, à la commune, à la Sodefi et au préfet. Le conseil municipal actera le projet. « Nous travaillons depuis le début de notre mandat sur ce projet. C'était l'un des objectifs essentiels de notre mandature. Nous sommes dans la phase finale », a précisé Daniel Goyat, premier adjoint au maire.

La passerelle de l'anse du bourg se dévoile

La Forêt-Fouesnant — En 2020, l'anse du bourg devrait changer de visage. La digue actuelle sera détruite et remplacée par une passerelle amovible. Le projet a été présenté aux élus la semaine dernière.

Le projet de rénovation de l'anse du bourg s'est un peu plus dévoilé la semaine dernière, lors d'une réunion qui a rassemblé les élus du conseil municipal. Le directeur du port de Port-La-Forêt, Jean-Claude Lannurien, était présent, ainsi que des représentants de la Communauté de communes du Pays fouesnantais.

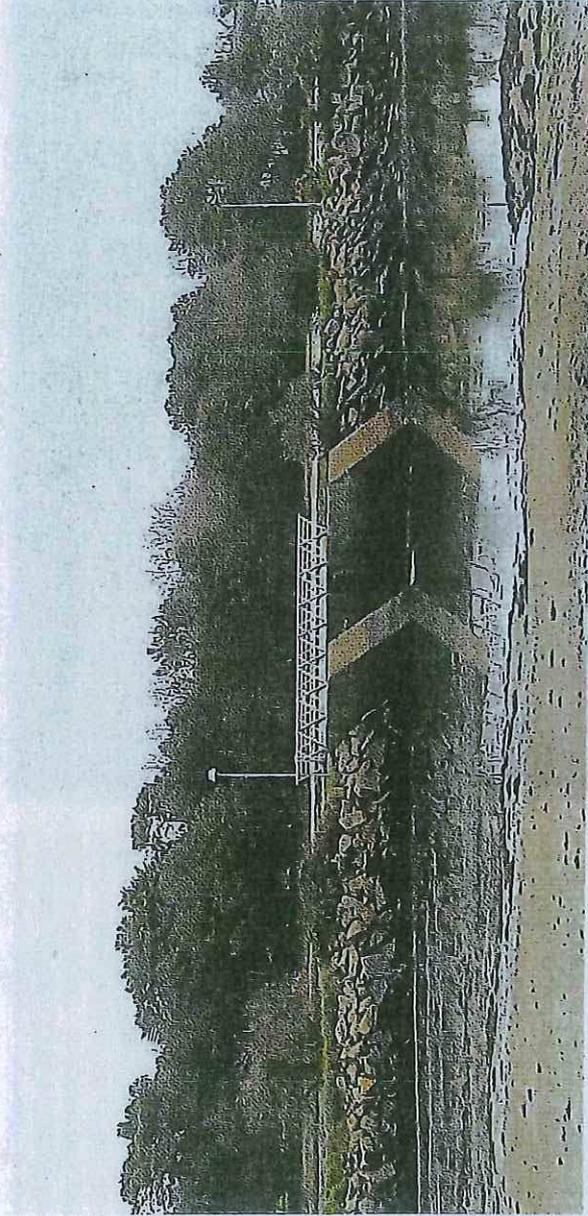
Le projet consiste principalement en l'effacement de la digue actuelle, construite en 1972, et son remplacement par une passerelle amovible vélos-piétons.

Améliorer la qualité de l'eau et l'attractivité du site

« C'était un objectif important de notre mandat, a expliqué Daniel Goyat, premier adjoint au maire. C'est un chantier conséquent et je comprends les sceptiques. Nous envisageons un conseil municipal entièrement dédié au projet, au début de l'année prochaine. »

L'effacement de la digue va rétablir la vocation maritime de l'anse de La Forêt-Fouesnant, qui sera ouverte à la navigation légère. Il va aussi favoriser le flux et le reflux naturel de la marée et stopper l'invasement de la baie.

Jean-Claude Lannurien a ensuite présenté en détail les intérêts de la nouvelle passerelle : « Cela va permettre d'améliorer la qualité de l'eau. La continuité de la vélo-route sera assurée. Dans l'ensemble, la



La digue actuelle a été construite en 1972. Le projet actuel de remplacement a débuté en 2015. Un dragage avait aussi été envisagé, il est abandonné en raison de son coût trop élevé, estimé à au moins cinq millions d'euros.

PHOTO : OUEST-FRANCE

passerelle renforcera l'attractivité du site et améliorera le point de vue. Elle va aussi sécuriser le cheminement piéton. »

La passerelle sera en aluminium et fera 128 m de long sur quatre mètres de large. Elle sera sur pieux, pour favoriser sa transparence dans le paysage. Un réaménagement du sentier, à l'ouest de l'anse, est aussi prévu, sur une centaine de mètres. Le coût du projet est de 1,38 million d'euros. Si l'enquête publique, en

cours, s'avère favorable, le début des travaux est prévu au printemps 2020.

« Un projet très compliqué »

Selon Roger Le Goff, président de la Communauté de communes du Pays de Fouesnant, « il s'agit d'un beau projet, mais il est administratif, connaît très compliqué. Il risque de connaître des évolutions. Son calendrier risque d'être plus long que prévu. »

À la fin de la réunion, les élus

Fouesnant

Festidreuz : trois nouveaux q

L'équipe du Festidreuz est déjà sur le pont depuis plusieurs mois. Elle vient d'annoncer trois nouveaux noms à l'affiche du festival qui se tiendra les vendredi 3 et samedi 4 juillet à Fouesnant.

Après Yannick Noah, annoncé fin octobre, trois groupes seront sur scène : The Celtic Social Club, Feder et 47 Ter.

Feder est un artiste électro et DJ star. L'artiste, qui fourmille d'idées, a fait un tabac avec son titre *Control* sur YouTube. Roi des musiques festives, il va enflammer le Festidreuz. Il a notamment collaboré à l'album *Désobéissance* de Mylène Farmer.

Ambiance potache avec le groupe de rap 47 Ter. Les jeunes rappeurs des Yvelines viennent de sortir leur tout premier album en octobre. Leurs sujets de prédilections : les problèmes de société mais aussi les interrogations des jeunes : amour, avenir...



47 Ter, sur le r

ils souf le rap. Enfin groupe co-brif remis à rock, sont à tout ligne s

La Forêt-Fouesnant

Second spectacle de cirque pour



DEPARTEMENT DU FINISTERE

PROJET D'EFFACEMENT DE LA DIGUE DU BOURG ET REALISATION D'UNE PASSERELLE
VELOS-PIETONNE

COMMUNE DE LA FORET-FOUESNANT

ENQUETE PUBLIQUE

du 14 novembre au 14 décembre 2019

2EME PARTIE : CONCLUSIONS MOTIVEES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR et AVIS

RAPPEL

Le projet présenté en enquête publique vise le remplacement de la digue en remblai reliant le site de Port La Forêt au quartier du Vieux Port sur la commune de la Forêt-Fouesnant par une passerelle métallique sur pieux permettant un accès vélo-piéton, et le passage des navires dans l'anse du bourg.

L'enquête s'est déroulée sans heurt du 14 novembre au 14 décembre 2019. Pendant cette période, je me suis tenue à la disposition du public et j'ai assuré 3 permanences dont un dimanche, jour de marché, et un samedi après-midi.

Les conditions d'accueil du public, au club-house de Port la Forêt étaient très satisfaisantes. Le dossier était accessible en ligne. Un dossier papier et une version numérique sur un poste informatique dédié était mis à la disposition du public dans les locaux de la capitainerie de Port La Forêt.

Cette enquête a été dense en auditions ; une cinquantaine de visiteurs s'étant déplacés. Le registre compte 48 observations, dont 4 émanant de la même personne. Plus de la moitié des contributions sont favorables au projet.

REFLEXIONS DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR

Les points positifs de ce projet

Le circuit pédestre et la vélo-route sont des liaisons douces permettant aux habitants, aux usagers du port et aux estivants une alternative à l'usage de la voiture.

- Le maintien d'une liaison douce créée il y a plusieurs décennies n'est pas à remettre en question.
- Ces équipements sont d'intérêt général. Ils contribuent au cadre de vie et constituent un atout touristique indéniable.
- La digue dans sa configuration actuelle est vieillissante. Elle n'offre pas toutes les conditions de sécurité.
- La largeur de l'ouvrage projeté, les garde-corps et le revêtement envisagé garantissent une aisance de passage pour le croisement des usagers, la circulation des poussettes, des cyclistes et personnes à mobilité réduite de façon sécurisée.

Les impacts sur le milieu sont faibles et momentanés car ils sont essentiellement compris en phase travaux.

Ces travaux n'entraînent pas de mesures compensatoires et toutes les précautions sont prises pour la mise en défens des zones à protéger.

- Les oiseaux qui désertent l'anse reviendront s'y réinstaller après les travaux.
- Il s'agit de s'assurer du maintien de leur quiétude.

Le projet soumis à enquête vise la restauration de la continuité hydraulique entre l'anse du bourg et le milieu marin.

- Je constate que le caractère maritime de l'anse n'a jamais disparu mais je pense qu'une intégration plus naturelle de la mer dans l'anse du bourg ne peut qu'être bénéfique car même si les travaux génèrent des impacts environnementaux, je considère que le phénomène d'eutrophisation de l'anse lié à l'arrivée d'eau douce sera diminué.
- Ce secteur, dans sa configuration de fond de baie, est épargné des échouages d'algues vertes. La digue en remblai ne constitue pas un rempart contre ces phénomènes.
- Visible depuis le bourg, l'anse paraît vide et déconnectée de l'espace marin et portuaire.
- La passerelle plus transparente visuellement créerait un lien paysager entre les différents points de la commune.
- La mobilité de la passerelle peut permettre le développement d'une navigation légère et

respectueuse de l'environnement, si celle-ci est encadrée.

Le pétitionnaire a répondu aux demandes de compléments de services de l'Etat. Les réponses apportées ont globalement donné satisfaction et ont permis de poursuivre l'instruction du dossier. Le pétitionnaire a produit un mémoire en réponse aux observations du public. Ce document apporte un éclairage sur les interrogations formulées pendant l'enquête.

Les points négatifs de ce projet

1 - La DDTM a évoqué la nécessité de produire une modélisation pour savoir si l'impact du projet n'est pas sous-estimé en termes d'inondation. Dans sa réponse du 21 octobre 2019 au service instructeur et dans le mémoire en réponse en date du 22 janvier 2020, le pétitionnaire s'engage à produire des études complémentaires de modélisation pour parfaire la connaissance des phénomènes d'inondation. Il s'agit de déterminer avec précision si la suppression de la digue a une incidence sur le risque inondation. Ces données seront disponibles sous 4 à 6 mois après la clôture de l'enquête.

→ Les résultats de ces études complémentaires sont déterminants pour la poursuite, la modification ou l'abandon de ce projet.

→ Il aurait été à mon sens souhaitable de disposer de l'ensemble des études avant la mise à l'enquête de ce dossier ou au mieux pendant celle-ci.

2 - Le projet mis à l'enquête est un projet qui a évolué dans le temps et qui est présenté amputé de sa partie navigation. Ce n'est pas le projet global de « restauration naturelle de l'anse du bourg de la forêt » qui est soumis à enquête mais une partie de ce projet qui consiste quasi exclusivement à la mise en place de la passerelle vélo-piétonne. Dans la réponse à la MRAE et dans le mémoire en réponse, le pétitionnaire indique que seuls les navires à faible tirants d'eau et seulement à marée haute pourront utiliser l'espace navigable de l'anse du bourg. Le pétitionnaire indique également que le projet exclut toute extension des installations portuaires du port de plaisance.

→ Le manque de lisibilité à propos des perspectives de navigation dans l'anse m'apparaît comme dommageable au projet.

→ Sur le formulaire de demande d'examen au cas par cas, en annexe de l'étude d'impact, il est fait état de 40 mouillages mais au stade de l'enquête, ce volet n'est pas défini. Dans le mémoire en réponse, le projet de 40 mouillages n'est pas d'actualité. Or les possibilités de navigation à venir sont rendus possibles grâce à la mise en œuvre de la portion mobile de la passerelle.

→ A mon sens, les futures conditions de navigation devront faire l'objet d'une concertation avec le public et les associations de protection de la nature, les riverains, les usagers... Or rien ne garantit qu'elles feront l'objet d'une consultation du public.

→ Le flou autour du projet de développement de la navigation dans l'anse génère des inquiétudes quant aux répercussions possibles sur la tranquillité des lieux, notamment en termes d'accueil pour l'avifaune. L'usage du moteur peut être une cause de dérangement de l'avifaune. A mon sens, les futures conditions de navigation dans l'anse doivent être compatibles avec la sensibilité du milieu pour maintenir voire augmenter la fréquentation de ce secteur par les espèces emblématiques.

→ Il est difficile de se prononcer sur l'intérêt général du projet soumis à enquête car la passerelle est mobile et permet le passage de navires et l'installation de mouillages dont l'impact n'a pas été évalué car les conditions de navigation dans l'anse ne sont, à ce stade, pas déterminées. Or, je considère que le volet navigation est indissociable du projet soumis à enquête.

3 - Le projet présenté soulève des questions quant à sa construction, notamment sur l'étude des

scénarios. Le pétitionnaire a écarté les alternatives et notamment la mise en œuvre d'une passerelle de longueur moindre en raison des résultats des études géotechniques qui révèlent une faiblesse structurelle et d'assise de la digue. La longueur de l'ouvrage projeté est basée sur l'emplacement de l'assise du terrain naturel.

→ Malgré ces données, je considère qu'il manque au stade de l'étude, la comparaison des scénarios qui examinerait le maintien en partie de la digue actuelle et sa consolidation tout en répondant à la suppression du flux de la marée. L'étude de plusieurs ouvrages de longueur moindre pourrait permettre une alternative à l'arasement total de l'ouvrage et une réduction de la dépense publique. La somme engagée me semble conséquente. Ce projet est jugé coûteux dans de nombreuses observations en l'absence d'alternatives au projet qui auraient permis d'exprimer un choix moins ambitieux.

4 - Le projet a été débattu en conseil municipal et communautaire. Il a donné lieu à la signature de conventions pour la maîtrise d'ouvrage.

La population a été avertie de ce projet par plusieurs articles parus dans le bulletin communal. Les évolutions de ce projet y sont retranscrites.

→ Je considère que l'effort de communication ne remplace pas une réelle concertation du public

→ A mon sens, le projet aurait mérité en amont de l'enquête une consultation du public. Ces modalités auraient permis aux co-maîtres d'ouvrage de prendre en considération les remarques pertinentes au stade de co-construction du projet et notamment l'étude de scénarios alternatifs à l'arasement total de la digue qui n'ont pas été étudiés.

CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR :

Pour permettre de rendre un avis circonstancié et de juger de l'intérêt général de ce projet, à mon sens, il manque à ce dossier :

- une étude des scénarios alternatifs à l'arasement total de la digue actuelle pour permettre le choix le plus large possible et le meilleur compromis entre la reconquête écologique de l'anse et le coût total du projet de maintien d'une liaison vélo-piétonne

- la définition du volet navigation pour permettre de mesurer sa compatibilité avec la sensibilité du milieu puisque le projet de passerelle mobile permet le passage des navires

Au vu de ces considérations et en raison de l'incertitude qui reste à soulever quant à l'incidence de l'arasement de la digue sur le risque inondation du bas du bourg de la Forêt FOUESNANT, je donne un avis défavorable au PROJET D'EFFACEMENT DE LA DIGUE DU BOURG ET REALISATION D'UNE PASSERELLE VELOS-PIETONNE, dans sa forme actuelle.

Fait à LOCTUDY, le 28 janvier 2020

Karine FAUCONIER
Commissaire-enquêteur

